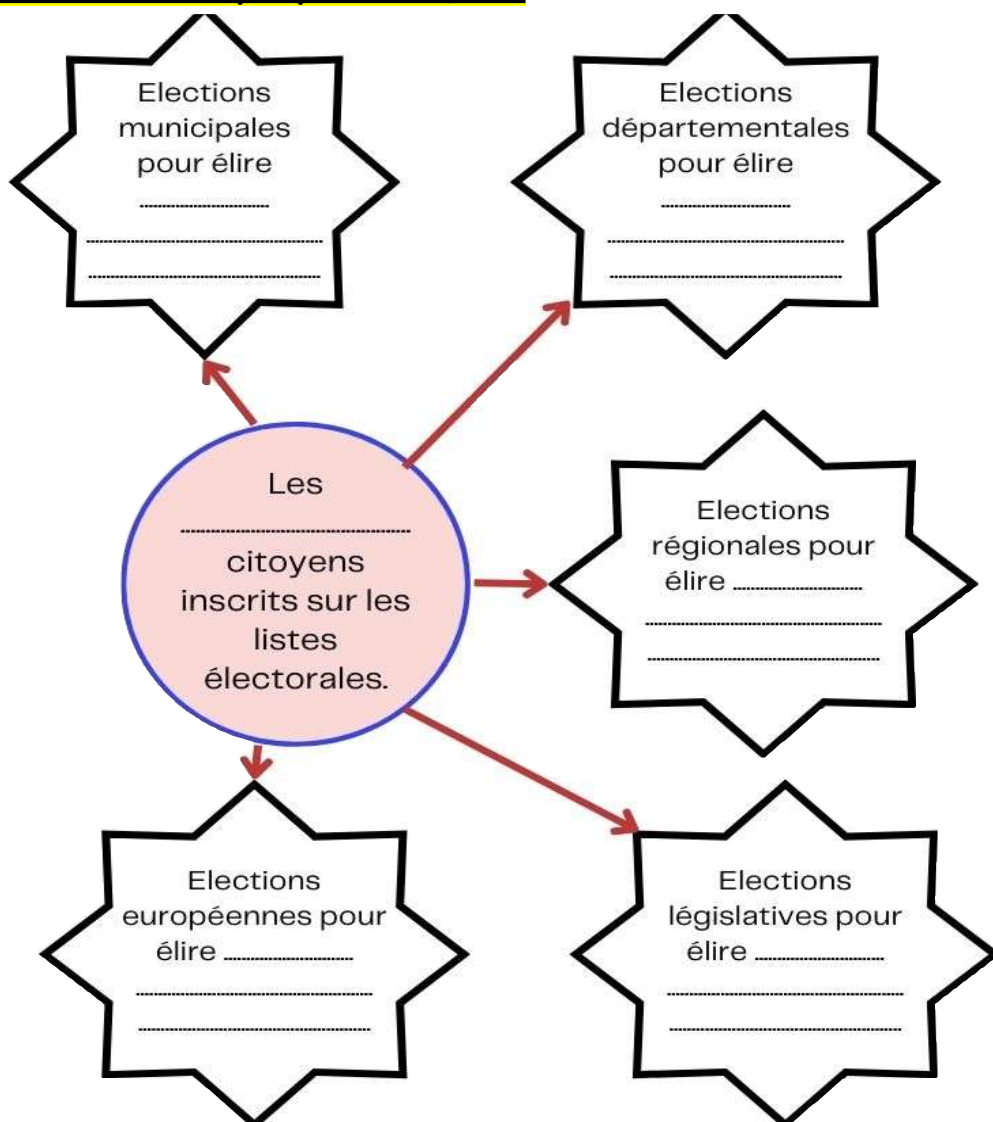


Exercice 1 : Les représentants du peuple français.

Que font les députés ?

Les députés partagent leur temps entre le lieu où ils ont été élus (leur circonscription) et l'Assemblée nationale. Dans leur circonscription, ils sont à l'écoute des citoyens et de leurs demandes. A l'Assemblée, ils peuvent voter et modifier (amender) les lois et le budget de l'État.



Que font les conseillers ?

Les conseillers départementaux sont proches des citoyens. Ils sont à l'écoute de leurs difficultés et, parfois, peuvent les guider dans certaines démarches. Lors des réunions du conseil départemental, ils prennent des décisions dans différents domaines. Ainsi, les conseillers départementaux prennent des décisions dans le domaine social (aides au logement, protection de l'enfance...), l'aménagement du territoire (entretien ou aménagement des routes départementale), l'éducation (construction et entretien des collèges) ou la transition écologique (gestion des ressources en eau)...

Questions.

- 1) Complète le schéma à l'aide du diaporama.
- 2) Surligne, dans les 2 textes, ce que font les députés et ce que font les conseillers départementaux.
- 3) Pourquoi peut-on dire qu'ils portent la parole des citoyens et répondent à leurs besoins ?

Exercice 2 : le rôle des différentes institutions. Exemples de l'éducation et des routes.

Complète les cases ci-dessous avec les mots suivants : départements, régions, Etat, communes.



..... s'occupe....

- Des universités
- des Autoroutes et routes nationales.



Les..... s'occupent...

- Des collèges
- des routes départementales



Les s'occupent...

- Des lycées



Les s'occupent...

- Des écoles
- des routes communales.

Exercice 3 : Impliquer les jeunes dans la vie de la démocratie.

Document.



En 2025, à Lège-Verdon, a eu lieu l'élection du Conseil Municipal des Enfants. Ce sont les jeunes habitants de Lège-Verdon, âgés de 9 à 13 ans, qui sont électeurs et éligibles. Le CME participe « à la vie de la commune : Organisation d'événements à destination des enfants habitant à Lège-Verdon (Disco'Roller, Vide Ta Chambre...) ; Participation à des temps forts de la vie de la commune (commémorations, inaugurations...) ; Participation à la politique de sponsoring (étude des demandes de sponsors et des montants adonnés...). » (d'après le site de la commune de Lège-Verdon).

Le département de la Haute-Garonne a mis en place un « conseil départemental de la jeunesse ». Pour y siéger, il faut s'y inscrire (par mail ou à l'aide d'un formulaire à remplir en ligne). Il s'agit d'un espace d'échanges afin de décider, avec les conseillers départementaux, de la politique jeunesse du département. Cela permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie politique du département.



A l'échelle de la région, l'Occitanie compte un Conseil Régional des Jeunes pour les jeunes de 15 à 29 ans. L'objectif est d'impliquer les jeunes dans la vie politique de la région et dans les décisions prises. Les 60 jeunes, sélectionnés sur candidature, sont répartis en 4 commissions (Développement Durable – Mobilités, Égalité des chances,, Santé - Santé mentale – Bien-être, Citoyenneté – Engagement).

Questions.

- 1) A quelles échelles des assemblées de jeunes existent-elles ?
- 2) Quel est l'objectif commun à ces 3 assemblées ?
- 3) Comment sont choisis les jeunes qui siègent dans ces différentes institutions ?

N.B. : L'échelle désigne le rapport entre la distance sur la carte et la distance réelle.
Exemple : 1 cm sur la carte représente 10km dans la réalité.

Plus l'échelle est grande, plus l'espace représenté est petit (*exemple : à très grande échelle, on représente son quartier, à très petite échelle on représente le monde*). En géographie, on peut, par extension, désigner par « échelles » les découpages administratifs (commune, département, région, Etat).